
ICANN67 | Forum virtuel de la communauté – Réunion Conjointe : Conseil d’administration de l’ICANN et CSG
Mardi 10 mars 2020 – 13h00 à 14h30 CUN

MATTHEW SHEARS : Bonjour à tous. C’est l’heure de commencer. Je m’appelle Matthew Shears, je suis membre du Conseil d’administration de l’ICANN, et je vous souhaite tous la bienvenue à la journée des unités constitutives et à la réunion conjointe du Conseil d’administration de l’ICANN et du Groupe des représentants des entités commerciales.

Pour ceux d’entre vous qui sont au courant de ces questions, nous allons suivre le processus habituel, c’est à dire que le CSG présentera ses questions et le Conseil d’administration y répondra ; par la suite nous aurons une discussion animée et enfin, le Conseil présentera nos questions et invitera le CSG à faire ses commentaires. Nous espérons ensuite avoir le temps d’ouvrir les échanges à une discussion plus large. Nous avons une heure et demie.

C’est un plaisir d’être ici. Cette réunion a pris une forme peu habituelle : celle d’une réunion virtuelle.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Cette séance est enregistrée.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MATTHEW SHEARS :

Super. Je suppose que je vais devoir tout redire, mais bon... Permettez-moi de recommencer officiellement maintenant que l'enregistrement est en place. Bienvenus à la journée des unités constitutives de l'ICANN67. Je m'appelle Matthew Shears et je suis membre du Conseil d'administration de l'ICANN. Nous sommes à la réunion conjointe du Conseil de l'ICANN et du CSG.

La réunion aura une durée d'une heure et demie. Nous allons suivre les mêmes processus suivis par le passé. Chaque membre du CSG formulera ses questions, le Conseil y répondra, puis posera ses questions, le CSG fera des commentaires, et nous espérons avoir une discussion animée.

Soyez patients avec nous s'il y a des dysfonctionnements. Je pense que tout s'est bien passé jusqu'à présent, mais, on ne sait jamais... Si vous allez prendre la parole, veuillez dire votre nom et votre affiliation pour la transcription.

Ceci dit, je passe la parole à Dean. Dean, à vous. Nous pouvons commencer.

DEAN MARKS :

Merci beaucoup, Matthew. Dean Marks de l'IPC et du CSG au micro, pour la transcription.

Nous voulions, au nom du CSG, commencer par remercier le Conseil d'administration d'avoir conservé cette séance dans le programme d'activités compte tenu des défis de cette réunion virtuelle de l'ICANN. Nous l'apprécions profondément.

Nous avons également trouvé qu'il a été très utile que le Conseil nous ait transmis les deux sujets de votre intérêt pour discussion, et nous avons essayé de faire de même en partageant avec vous les trois principaux thèmes qui, à notre avis, il est utile d'aborder au cours de cette première réunion. Nous espérons que cela aidera à (inaudible) et à une discussion coopérative.

Si tout est OK et si vous êtes d'accord, je vais passer la parole à Mason Cole de l'Unité constitutive des utilisateurs commerciaux (BC) pour qu'il aborde le premier sujet de fond, à savoir l'utilisation malveillante du DNS, qui sera dirigé par Mason au nom de la BC. Je sais que Mason a envoyé un jeu de diapos. J'espère que dans la salle Zoom -- ah, les voilà... On peut donc les voir. Mason, vous n'avez qu'à indiquer aux responsables de cliquer sur la diapo suivante lorsque vous serez prêt.

Je passe donc la parole à Mason, et merci encore.

MASON COLE : Bonjour. Très bien, Dean.

Vous m'entendez bien ?

DEAN MARKS : Fort et clair, Mason. Merci.

MASON COLE : OK. Merci. Je voudrais ajouter mes remerciements au Conseil d'administration de l'ICANN pour avoir l'occasion de lui présenter à

nouveau ce sujet. Je sais que nous avons déjà eu des discussions à ce sujet, mais il est maintenant temps de répéter ce dont nous avons déjà parlé et de demander l'aide du Conseil à mesure que nous avançons.

Alors, d'accord, permettez-moi de commencer. J'ai une présentation de diapos très courte et j'espère que nous pourrions avoir une discussion collaborative.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

OK. Nous savons que l'utilisation malveillante du DNS est un problème. On l'a remarqué pendant un certain temps et elle continue clairement d'augmenter. J'ai ici quelques statistiques qui décrivent l'impact du problème, mais je veux attirer votre attention sur les deux ou trois puces principales car elles impliquent des noms de domaine responsables spécifiquement de propager de l'utilisation malveillante du DNS.

Vous pouvez voir qu'une tendance récente de l'utilisation malveillante du DNS est le piratage de la messagerie en entreprise. Ce schéma a maintenant dépassé les 20 milliards de pertes mondiales depuis que le FBI a commencé à en faire le suivi en 2013. Et ce chiffre a pratiquement doublé d'année en année.

Comme beaucoup parmi vous le savent, ce système utilise l'enregistrement de noms de domaine pour qu'ils ressemblent à des domaines, à d'autres domaines problématiques qui sont utilisés pour envoyer des e-mails d'hameçonnage et d'autres types de schémas.

J'écoute un bruit de fond de quelqu'un qui frappe. Je vous demande gentiment de choisir l'option « muet », s'il vous plaît.

Entre 2016 et juillet 2019, les pertes mondiales en dollars des parties touchées ont dépassé les 26 milliards de dollars. En tant que communauté, nous avons donc des problèmes réels.

Comme vous pouvez voir, le nombre total de sites d'hameçonnage, souvent perpétré sous des noms de domaine liés à des marques, a été détecté par nos amis de l'APWG au cours du troisième trimestre 2019 à plus de 266 000, ce qui représente une hausse de 46 % par rapport à ceux du deuxième trimestre et presque le double du quatrième trimestre 2018. Il y a donc des problèmes d'utilisation malveillante qui exigent d'être traités.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Ainsi, le problème tel qu'il nous arrive au CSG montre que nos membres, nos collègues de l'industrie et la communauté Internet dans son ensemble subissent des impacts opérationnels et financiers de l'utilisation malveillante du DNS qui ne peuvent vraiment pas être ignorés plus longtemps.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous avons donc eu des interactions avec l'organisation ICANN et d'autres membres de la communauté de l'ICANN concernant l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons eu une interaction précoce avec le service de conformité de l'ICANN qui a été très collaboratif. Le service de conformité a signalé à ce moment-là, et a

répété depuis lors, que sa capacité d'intervention contre l'utilisation malveillante du DNS par le biais de contrats existants n'est pas suffisante pour passer par des actions de conformité d'une manière qui dissuaderait pour de bon ceux qui se dédient à l'utilisation malveillante du DNS.

À l'époque, le service de conformité a sollicité de nouvelles interprétations des contrats existants (que nous avons fournies) qui auraient pu être utiles, et je vais aborder la question dans un instant.

L'Unité constitutive des utilisateurs commerciaux (BC) est restée particulièrement active sur la question de l'utilisation malveillante du DNS, et avant la réunion de Montréal, l'an dernier en octobre, nous avons soumis une déclaration à la communauté sur l'utilisation malveillante du DNS où nous avons dit que les définitions, telles qu'elles existaient déjà comme déterminées par la GNSO il y a quelques années, étaient suffisantes et que la communauté n'avait pas besoin de reprendre les définitions trop normatives de l'utilisation malveillante du DNS.

Nous avons soutenu les obligations contractuelles plus strictes de la part de l'ICANN et des parties contractantes, et nous avons recommandé que la communauté de l'ICANN applique les recommandations de l'équipe de révision de la CCT parce qu'un grand nombre de ces recommandations traitent également de manière spécifique l'utilisation malveillante du DNS.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Merci.

En décembre de l'année dernière, l'Unité constitutive des utilisateurs commerciaux a présenté une lettre au Conseil d'administration de l'ICANN avec certaines demandes spécifiques que nous avons demandé de transmettre à l'organisation ICANN. Ces demandes comprenaient l'application des termes actuels du contrat. Si les termes du contrat étaient insuffisants, nous avons demandé d'établir des termes contractuels exécutoires et d'autres ont demandé d'y inclure la priorité du traitement des plaintes pour abus et peut-être de clarifier des mesures d'action pour les bureaux d'enregistrement qui leur permettraient de traiter de manière proactive l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons demandé un processus amélioré de soumission des plaintes en matière de conformité et je suis heureux de dire qu'il est en cours. Nous souhaitons donc remercier le service de conformité d'avoir pris des mesures proactives à cet égard. Ensuite, nous avons réclamé la prise des mesures sur les questions en retard, comme la politique d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, des questions qui traînent dans la communauté depuis un certain temps.

Très récemment, nous avons reçu une lettre du Conseil, une lettre très longue et constructive. La lettre décrit les efforts actuels en matière de conformité et identifie les erreurs perçues du Conseil depuis la perspective de la BC, mais j'espère que nous pourrions surmonter certaines de ces erreurs pendant cette journée de discussions. Je tiens également à signaler au Conseil d'administration que, dans les commentaires de certains membres de la communauté, la lettre a été

perçue comme quelque peu hostile à la question qui préoccupe actuellement la communauté. J'espère donc, encore une fois, surmonter tout malentendu que nous pourrions avoir.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

OK. C'est ma dernière diapo. Voici donc les préoccupations et les demandes du CSG. Comme je l'ai déjà dit, malgré les efforts déployés jusqu'à présent, les taux d'abus continuent d'augmenter rapidement. L'ICANN, en tant qu'autorité, se trouve dans une position unique, tant au sein qu'au-delà de l'industrie, pour faire face à l'utilisation malveillante du DNS car elle est l'organisme d'accréditation qui fixe les règles et qui est en charge de la gestion du DNS, tel que cela est établi dans son mandat. Le rôle important de l'ICANN est de fixer ces règles et nous espérons que nous pourrions aider l'ICANN à aller dans cette direction.

Ainsi, en termes de contrats, nous notons que le RAA n'a pas été mis à jour de manière significative au cours des sept dernières années. Le RA n'a pas été mis à jour au cours des huit dernières années. Et il peut y avoir un moyen d'aider à l'application contractuelle de la conformité si nous avons des contrats vraiment efficaces en matière d'application de la loi.

Nous demandons donc que le Conseil et d'autres se joignent à la BC, à l'IPC, au GAC, au SSAC, à d'autres qui sont au courant de ce problème et qui s'y intéressent.

Nous aimerions travailler en collaboration pour renforcer ces accords afin de donner aux organismes de conformité la capacité d'application de la loi. Je pense que nous avons vu l'unité des unités constitutives lors de la séance de sujets d'actualité sur l'utilisation malveillante tenue à Montréal en novembre dernier.

Je voudrais conclure mon exposé. Je tiens à remercier encore une fois le Conseil d'administration de nous avoir permis de mener cette discussion. J'aimerais que le Conseil d'administration et le CSG mènent une discussion collaborative sur les idées du Conseil d'administration pour faire quelque chose de substantiel sur l'utilisation malveillante du DNS car l'ICANN est l'organisme qui se trouve dans la meilleure position pour conseiller l'organisation ICANN sur la façon de définir les règles pour prendre en charge l'utilisation malveillante du DNS.

Ceci dit, il ne me reste qu'à vous remercier et vous inviter à la discussion.

MATTHEW SHEARS :

Mason, Matthew Shears au micro, merci beaucoup de votre présentation et merci aussi pour avoir préparé ces diapos. Je pense que Göran pourrait vouloir faire quelques commentaires. Je pense que d'autres membres du Conseil d'administration pourraient bien vouloir participer. Je vais donc passer la parole à Göran.

GÖRAN MARBY : Je peux vous poser une question ? Merci bien. Quel était le problème avec la lettre ? Pourriez-vous donner des précisions ?

MASON COLE : Merci Göran. Oui. Mason au micro. Je ne suis pas sûr qu'il y ait eu un problème avec la lettre, en soi, parce qu'elle n'a fait que décrire ce que l'ICANN fait actuellement en matière d'utilisation malveillante du DNS, mais je pense que la perception au sein du CSG est que si l'ICANN exerçait sa pleine capacité à faire quelque chose au sujet de l'utilisation malveillante du DNS, on pourrait voir différentes lignes de tendance dans le nombre d'abus.

Ce que nous recherchons, c'est la collaboration de la part du Conseil d'administration et d'autres qui puissent aider l'organisation ICANN à faire quelque chose de plus efficace en matière d'utilisation malveillante du DNS. Et si cela signifie améliorer la négociation des contrats ou des contrats plus exigeants ou d'autres mesures que nous pourrions prendre... Je pense que ce que nous cherchions dans la lettre, c'est la contribution du Conseil au-delà de ce qui est déjà fait, sur ce qui pourrait être fait.

DEAN MARKS : Merci, Matthew. Je vois dans le chat que Steve DelBianco a une question plus spécifique.

Steve, vous pouvez rétablir le son et poser cette question à Göran et au Conseil d'administration, s'il vous plaît.

STEVE DELBIANCO : Merci, Dean. Steve DelBianco au micro. Göran, Maarten et vous tous, dans le tchat je viens de saisir une phrase de la page 2 de la lettre de Maarten pour répondre à la question de Göran. Comme je ne suis pas avocat, je ne comprends pas bien si l'organisation ICANN peut prendre d'autres mesures pour faire respecter ses attentes. Parce que vous avez dit que vous vous attendez à ce que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement appliquent leurs contrats avec les titulaires de noms de domaine. Mais cette attente est-elle partagée par la communauté ? Et quelle est votre position officielle sur ce que vous pouvez faire pour que cette attente devienne une réalité ?

Merci.

GÖRAN MARBY : Vous savez, c'est toujours difficile quand vous faites référence à une réunion à laquelle je n'ai pas assisté, mais je crois que j'ai vu Jamie ici. Jamie, voudriez-vous dire un mot là-dessus ?

JAMIE HEDLUND : Bien sûr. Merci, Steve. Comme Mason l'a signalé, la lettre est longue et pleine de détails qu'il ne sera pas possible d'aborder ici. La lettre a essayé de faire une distinction entre le rôle du service de conformité de l'ICANN et ce qui est exécutoire en vertu des contrats par rapport aux obligations des parties qui ne sont pas nécessairement -- pas nécessairement -- qui ne sont pas exécutoires par le service de conformité. Il existe donc une longue chaîne et la spécification 11-3a

du contrat de registre qui définit les obligations des différentes parties, et comme la lettre a essayé d'indiquer, aussi la démarcation du rôle du service de conformité de l'ICANN au niveau de l'application, ainsi que les rôles des autres qui, bien qu'ils ne soient pas exécutoires par le service de conformité de l'ICANN, sont toujours censés respecter leurs obligations, ou au moins c'est ce que les gens attendent généralement d'eux. Que l'ICANN puisse ou non traiter une plainte concernant une autre activité, c'est autre chose. Ce qui est important, c'est que tout le monde comprenne quels sont ses rôles et que ceux-ci soient remplis.

Merci.

GÖRAN MARBY :

Juste pour finir, je veux dire, nous sommes toujours ouverts à vos suggestions sur la question de savoir de quelle façon nous pouvons utiliser nos outils existants différemment. Je ne pense pas -- je n'ai jamais dit non...

Je veux dire, prendre en compte que le nouvel amendement pour traiter le contrat de .COM, les indicateurs de santé que nous utilisons depuis quelques années, on a établi le DAAR -- Nous invitons donc activement les opérateurs de codes de pays à y participer car, comme vous le savez, dans nos contrats l'ICANN ne contrôle pas tous les domaines de premier niveau.

nous comprenons de leur avis. Il y a évidemment -- comme vous le savez et comme vous l'avez indiqué, il s'agit là d'un sujet d'intérêt et d'importance pour la communauté.

Je pense qu'il est utile également d'y jeter un coup d'œil parce que tous ces conseils et commentaires que nous obtenons à quelques -- dans une conversation que nous avons au sein de la communauté qui est incroyablement importante, c'est-à-dire, la façon dont nous construisons des politiques, ici à l'ICANN, qui sont décidées à travers des processus d'élaboration de politiques. C'est la seule manière de faire des changements en matière d'utilisation malveillante du DNS.

Une autre façon d'appliquer le changement en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS est à travers des négociations volontaires des contrats avec les parties contractantes et d'autres initiatives volontaires que les parties contractantes peuvent prendre, des initiatives qu'elles analysent et sur lesquelles elles travaillent.

Je pense que nous sommes réunis dans une conversation sur des négociations contractuelles évidemment volontaires -- ou des négociations contractuelles volontaires dont l'ICANN ne peut pas garantir le résultat.

De même -- et je pense -- ce n'est pas une accusation. C'est juste une observation. En général, nous ne devrions pas utiliser les négociations contractuelles pour contourner le processus d'élaboration des politiques. D'autre part, dans la mesure où les parties contractantes ne soient pas créatives, réfléchies et proactives, beaucoup plus de pression sera créée sur cet outil en tant que solution.

Je voulais tout simplement remarquer que cette conversation unit en quelque sorte la communauté. C'est une conversation très importante. Le Conseil d'administration est profondément engagé à travailler sur l'utilisation malveillante.

Nous tenons compte de tous ces commentaires et nous discutons collectivement entre nous de ce que sont nos outils. Je pense simplement qu'il est important d'être clair qu'avec les négociations contractuelles, nous ne pouvons pas garantir le résultat parce que ces négociations impliquent des accords commerciaux entre l'ICANN et les parties contractantes. Nous devons tous nous rendre compte qu'il faut combiner les éléments contractuels volontaires et l'élaboration de politiques.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Becky.

Je sais qu'il y a un (audio abandonné) dans le tchat. Dean, voulez-vous faire quelques commentaires supplémentaires et puis nous revenons à Ron du Conseil d'administration ?

DEAN MARKS :

Bien sûr. Merci beaucoup, Matthew. Je sais qu'il y a des mains levées. Je vais passer la parole à Fab.

J'allais tout simplement signaler à Becky que je pense qu'une partie des préoccupations que vous entendrez du CSG concernent non pas la politique contractuelle, mais ce que signifient les termes des contrats

existants à ce jour et le fait de savoir s'ils sont simplement une attente ou s'ils sont exécutoires, comme l'a dit Matthew Graham dans le chat.

Fab, à vous, s'il vous plaît.

FABRICIO VAYRA :

Merci, Dean. J'apprécie l'enchaînement parce que c'est exactement ce que j'allais dire, qu'il semblerait qu'ici nous avons une conversation malheureusement cyclique, et ce prenant en considération le point de départ que Mason a signalé, à savoir, l'échange de lettres qu'il y a eu.

Alors, voilà où on en est -- Nous voyons qu'à Montréal, par exemple, il y a eu une séance de sujets d'actualité intéressante où tout le monde s'est réuni et dans tous les groupes de parties prenantes, tout le monde a mentionné que ce problème de l'utilisation malveillante est très répandu et qu'il devrait être résolu ; nous croyons que les termes des contrats de l'ICANN lui permettent de traiter ces problèmes.

Puis, Jamie dans son rôle soi-disant un peu malheureux doit se lever et dire : En fait, je pense que nous nous retrouvons les mains liées et que nous sommes assez paralysés car les contrats ne nous permettent pas de le faire.

Ensuite, les groupes d'unités constitutives écrivent au Conseil et disent : Vous, Conseil d'administration, en tant que Conseil qui voit que son service de conformité n'est pas en mesure de faire respecter ses contrats, vous devriez intervenir et conseiller certaines choses comme des avis sur ce que signifient les contrats ou ce qui devrait se

passer avec ces contrats afin qu'ils ne soient pas seulement une attente.

Et le Conseil nous répond : Eh bien, les contrats sont là. Nous nous attendons à ce que les parties contractantes respectent leurs contrats.

Je suppose que ce que vous entendez de la part de la communauté, c'est que les parties contractantes ne respectent pas les engagements pris dans leurs contrats, raison pour laquelle nous avons entamé cette conversation. Mais pourtant, on ne fait qu'avancer et reculer.

Nous allons au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration dit « Jamie ». Jamie se tient debout et dit : Désolé, nous ne pouvons rien faire à cet égard. Nous revenons au Conseil d'administration et disons : Pouvez-vous conseiller -- comme le fait un Conseil d'administration, conseiller votre organisation que si son service de conformité est incapable de faire quelque chose, ils devraient prendre des mesures comme des exemples concrets que la BC a conseillés, comme des avis sur ce que le contrat signifie réellement. Ne pas le renégocier, mais établir quel était l'esprit réel de la partie accréditée envers ses parties contractantes dans ce contrat.

On ne fait que tourner en cercles. Malheureusement, je pense que si personne ne prend l'initiative et prend la question en charge, d'ici dix ans nous allons continuer à parler de la même chose.

Je suppose que c'est probablement pourquoi -- à la question originelle de pourquoi cela a été pris comme une chose quelque peu hostile, si vous allez dans une organisation et vous dites : Hé, il semble

y avoir une déficience ici que tout le monde reconnaît, pouvez-vous faire quelque chose ? La réponse est : le contrat est déjà là. Ils devraient faire leur travail. La raison pour laquelle quelqu'un vous a contacté est parce qu'ils ne font pas leur travail. Je crois donc qu'il faudrait arriver à une conclusion.

GÖRAN MARBY :

Puis-je --

[plusieurs orateurs]

Puis-je faire quelques commentaires, s'il vous plaît.

MATTHEW SHEARS :

Allez-y, Göran.

GÖRAN MARBY :

En premier lieu, je ne suis pas vraiment d'accord avec vous sur un certain nombre de questions que vous avez soulevées, tout d'abord que la discussion de Montréal a fini par dire : nous avons tous les outils dont nous avons besoin. Je crois que nous savons tous que ce n'était pas du tout la fin de la discussion.

Par exemple, les parties contractantes se sont réunies et ont formé une alliance pour travailler contre les abus. Je crois qu'il y a plus de 50 sociétés -- Ce sont bien 50 entreprises qui ont signé le document ?

Et autre chose : nous avons eu la discussion sur l'utilisation malveillante en premier lieu avec toutes les différentes interactions, y

compris différentes définitions sur « l'utilisation malveillante » et aussi reconnaissant le fait qu'il y a environ huit à dix mauvais acteurs dans le monde, en particulier dans l'espace des bureaux d'enregistrement, et il y en a qui n'ont même passé des contrats avec l'ICANN.

Je suis donc un peu surpris par la dernière intervention étant donné qu'au cours des deux dernières années, je pense que nous avons augmenté notre potentiel pour un très bon dialogue mutuel. Bien des fois nous avons des désaccords. Parfois, nous ne voulons pas voir la réalité telle qu'elle est.

Mais je suis surpris de reprendre ce dialogue que nous avons mené il y a trois ou quatre ans. Nous venons de passer par un processus assez long où nous nous sommes engagés avec vous, en vous parlant, en essayant de trouver des façons de nous en sortir et nous avons pris des mesures à cet égard. Non seulement au sein de l'organisation ICANN, mais aussi au sein du Conseil d'administration, en prenant position pour vous dans les discussions en matière de WHOIS.

Et encore, nous en sommes à la fin -- avec des conclusions un peu étranges dont les gens autour de moi ne voient pas clairement pourquoi on en parle.

Donc s'il y a quelque chose qui va -- et je suis désolé de le dire. La seule chose qui tourne en cercles semble être ce type de dialogue.

On a fait pas mal de choses. Il y en a d'autres que nous devons faire ensemble pour aller de l'avant. Mais la communauté en est une partie très importante, et elle a reconnu que cette discussion devrait se

poursuivre. Il ne s'agit pas de dire que « pauvre Jamie ». Je ne crois pas du tout que Jamie soit « pauvre Jamie ». Il est clair que la partie contractuelle concernant les rapports sera essentielle pour pouvoir progresser.

Je suis un peu attristé par cette interaction. Merci.

DEAN MARKS :

Merci Göran. Je pense que vous verrez dans le tchat que l'inquiétude porte sur les mauvais acteurs qui ne signent pas le cadre volontaire, etc. Il s'agit des contrats et de la possibilité de faire appliquer ces contrats à leur encontre.

Matthew, Ron da Silva a levé la main. Je pense que ce serait bien de permettre à Ron de faire son commentaire.

MATTHEW SHEARS :

SVP, allez-y Ron.

RON DA SILVA :

Merci, Matthew. Merci, Dean.

Je crois que Becky a raison. Je veux dire qu'il y a certainement un engagement et un désir du Conseil d'administration, de l'organisation ICANN et de la communauté de faire face aux abus. C'est au détriment de notre industrie que ces derniers soient si répandus. Et je suis toujours préoccupé par le fait que si nous n'avons pas de mécanismes efficaces pour y faire face, il faudra simplement inviter les

gouvernements à intervenir et à prendre des mesures très strictes pour faire face au problème. Ce n'est pas toujours un bon résultat.

Alors, c'est quelque chose d'important. Fab a souligné certains points que je pensais aborder, c'est à dire, qu'il semblerait y avoir une sorte de malentendu qui est à la base de ce dialogue cyclique et qui ne nous permet pas d'avancer avec quelque chose de concret.

Et, tout simplement, les mécanismes -- et je pense que c'est l'idée essentielle de la demande du CSG, n'est-ce pas ? Les mécanismes existants dans les contrats actuels, hé bien, il y a probablement des attentes du CSG qu'ils puissent être utilisés d'une manière ou d'une autre. Peut-être, vous savez, ces attentes ne s'alignent pas sur la façon dont le service de conformité les met effectivement en œuvre. Il existe donc un écart entre les attentes et la mise en œuvre réelle. Je crois que l'objectif de la question est que vous voulez des précisions sur le fait de savoir si les contrats peuvent être utilisés pour traiter certaines choses ou non. Et si ce n'est pas le cas, comment faites-vous face à l'écart ?

Comme Becky l'a dit, il y a certainement le processus politique pour faire face à l'écart. Mais je crois que la question qui est soulevée ici est la suivante : Y a-t-il des amendements à inclure dans les contrats qui puissent ensuite être appliqués de manière plus intentionnelle et ouverte pour éviter cette attitude du meilleur effort dont parle le CSG ? Je pense que c'est là que nous sommes coincés, c'est bien ça ?

Il y a un écart entre les attentes et ce qui est réellement mis en œuvre, et on pourrait probablement entamer un dialogue qui pourrait aider à clarifier la question.

Et puis, le résultat serait ici quelques recommandations du CSG sur la façon de combler ce fossé soit contractuellement, soit par le biais de l'élaboration de politiques.

C'est ce que j'entends. Je voulais tout simplement faire le point et voir si c'est une caractérisation juste de l'état où nous en sommes.

DEAN MARKS :

Ron, je pense que vous avez mis le doigt sur le problème du point de vue du CSG et des commentaires que je vois dans le chat. Merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Ron. Faites attention et gérez le temps ici, c'est une conversation très importante que nous devrions poursuivre. Mais je le laisse entre vos mains.

DEAN MARKS :

Oui, merci, Matthew. Je sais que le temps alloué est limité. Il y avait quelques mains levées, j'ai vu Mark Svancarek, Susan Kawaguchi et Aaron. Vous voulez continuer ou faire part de vos commentaires dans le tchat ?

Mark, je crois que vous étiez le prochain.

MARK SVANCAREK :

Merci. Mark Svancarek de Microsoft au micro. On a beaucoup parlé dans cet appel des contrats existants, des mécanismes existants, des politiques précédentes, de ce genre de choses. Mes homologues en ont tous discuté, et Göran a eu l'occasion de répondre à ces questions.

Je pense vraiment à la politique future, en particulier à la politique liée à l'EPDP, et plus particulièrement aux concepts de SLA qui ont été présentés comme recommandations de politique dans le rapport initial préliminaire.

Nous sommes donc face à une grande incertitude et nous pensons que nous avons trouvé un moyen de créer une certaine responsabilité malgré toute cette incertitude.

Jusqu'à présent je pense que le seul commentaire que j'ai vu -- et corrigez-moi si je me trompe -- du personnel était un seul commentaire dans un seul document qui disait simplement « On ne comprend pas ». Alors, Volker Greimann et moi-même avons créé un autre document, qui ne fait pas partie de la version préliminaire, et qui n'est qu'un document séparé que nous avons envoyé à la liste et qui clarifie certains points dans cette recommandation de politique et qui a même des exemples. Si quelqu'un devait agir de la même manière, voici son comportement en matière de performances au cours d'un mois, c'est ce que la politique envisage comme résultats et comme conséquences.

À mon avis, il est très important que l'organisation ICANN, tout le personnel, et bien sûr le service de conformité, étudient les recommandations de politique et nous donnent leur retour opportun, de manière simple et détaillée sur ce qu'il faudrait pour mettre en œuvre une telle politique afin que le service de conformité dispose des outils et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Nous espérons construire une passerelle pour créer des statistiques objectives sur lesquelles tout le monde puisse travailler plutôt que sur les anecdotes que nous avons généralement aujourd'hui.

Mais si ces statistiques ne sont pas utiles, si l'IRT les dilue, si le processus contractuel les dilue, et si nous restons dans le « il a dit - elle a dit » --- je déteste utiliser ce terme, je suis désolé. Si nous avons encore un débat sur ce qui est exécutoire et ce qui est pratique et sur les outils que nous avons tous en place, je serai vraiment insatisfait de ce résultat ; et j'espère que nous pourrons éviter cette situation.

Cela veut dire que nous avons vraiment besoin d'une interaction avec le service de conformité et avec tous les autres organes de l'ICANN pour être sûrs que ce que nous recommandons sera, en fait, bien compris, exécutoire et ensuite appliqué. Sinon, nous devons revenir au processus d'élaboration de politiques, recommencer et nous assurer que nous générons quelque chose qui, en fait, sera efficace et responsabilisera les gens de manière transparente et objective.

Ce n'est qu'un commentaire. Je n'ai pas d'action spécifique pour vous, mais j'espère que vous pourrez imaginer où je veux en venir ici

pour éviter de nous trouver dans la même situation ambiguë à l'avenir.

Merci.

DEAN MARKS :

Merci, Mark.

Matthew, je voulais vous redonner la parole, au cas où le Conseil aurait des questions, des commentaires ou des remarques sur ce sujet, parce que vous avez probablement raison, nous devrions passer au point suivant.

Ou quelqu'un du personnel.

MATTHEW SHEARS :

Il y a quelques mains levées, mais bien sûr. Quelqu'un du Conseil voudrait faire un commentaire final ou deux ?

Je ne vois pas de mains levées. Peut-être Maarten prendra la parole.

Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN :

Ok, merci. Merci de votre intervention. Il est tout aussi primordial de comprendre que l'utilisation malveillante du DNS est clairement un sujet brûlant qui nous tient tous à cœur. Et juste pour renforcer que nous sommes très intéressés à suivre de près et voir ce qui est aussi le

bon niveau -- quelle est la partie de l'utilisation malveillante que l'ICANN devrait traiter spécifiquement.

Et oui, les contrats existants sont maintenus. Et oui, on pourrait faire quelque chose en modifiant les conditions du contrat. Mais juste pour renforcer, il faut répéter qu'en fin de compte, ce sont les politiques qui seront nécessaires pour combler le fossé.

Ainsi, la poursuite du travail entre vous-mêmes, mais aussi avec d'autres parties de la communauté, sera importante pour y parvenir. Cette question a toute notre attention, et nous nous rendons compte que si nous restons là où nous sommes aujourd'hui, ça ne suffit pas. Nous devons aller de l'avant.

J'espère que cela pourra vous aider.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Maarten.

À vous, Dean. Je voulais juste répéter un commentaire présenté par Franco dans son tchat vous demandant de ne pas oublier d'indiquer votre nom et votre affiliation avant de parler, pour la transcription. Merci.

Dean, à vous.

DEAN MARKS : Dean Marks. Encore une fois, merci beaucoup. Je crois que cette discussion a été très utile et j'espère que nous pourrons la poursuivre dans un esprit de coopération pour aller de l'avant.

Ceci dit et étant donné notre emploi du temps, je crois qu'il serait convenable de passer au deuxième sujet qui nous occupe aujourd'hui sur les politiques de consensus et les recommandations. Steve Metalitz, de l'IPC, sera le responsable de modérer cette discussion.

Steve, à vous, s'il vous plaît. Merci.

STEVE METALITZ : Oui, merci, Dean. Vous m'entendez bien ?

DEAN MARKS : Oui. Merci, Steve.

STEVE METALITZ : Merci. Steve Metalitz en représentation de l'IPC au micro. J'essaierai d'être bref parce que je sais que nous sommes pressés par le temps.

Ma présentation s'appuie sur l'une des puces de Mason, mais elle reflète aussi la déclaration de Becky selon laquelle le PDP est un moyen d'effectuer des changements en matière d'utilisation malveillante du DNS.

La préoccupation que nous voulions soulever avec le Conseil d'administration est peut-être un exemple concret de ce qui n'est pas un moyen d'effectuer des changements parce que nous avons une

politique qui a été menée dans l'ensemble du PDP qui aiderait à traiter l'utilisation malveillante du DNS, mais qui n'a jamais été mise en œuvre. Et bien sûr, c'est la politique d'accréditation relative à aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. J'ai été le co-président du groupe de travail qui l'a élaborée. Elle a passé par le processus complet, et elle a vraiment été en quelque sorte un modèle pour la façon dont ce processus est censé fonctionner. Le produit final était vraiment -- reflétait de nombreux compromis importants qui ont été atteints pour parvenir à un consensus. Et le Conseil d'administration l'a approuvée à l'unanimité en 2016.

Nous avons même suivi le processus de mise en œuvre. Je pense que le rapport de l'IRT sur cette question était prêt à environ 90 % quand l'ICANN a demandé soudainement un autre travail sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, et c'est là que les choses se sont aggravées pendant les deux ou trois dernières années.

On nous a donné deux raisons justifiant cette situation. La première relève de l'adoption du RGPD. La plupart de ces travaux de politique ont été effectués avant l'adoption du RGPD. C'est vrai, mais la politique avait été préparée en tenant dûment compte de la directive sur la protection de données, à savoir le précurseur du RGPD et pratiquement identique à ce dernier. L'un des éléments clés de la politique des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire était ce cadre de divulgation illustratif pour les demandes de données liées à la propriété intellectuelle. Il s'agissait sciemment d'une tentative de mettre en œuvre le calcul demandé dans la directive sur la protection de données, et en termes identiques dans le RGPD, à

savoir, si des intérêts légitimes de tiers pour justifier la divulgation ont été présentés et, dans l'affirmative, si les intérêts, les droits fondamentaux et les libertés du client du service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire sont suffisants pour remplacer cet intérêt légitime de tiers.

C'est le calcul, c'est le vif du sujet, et nous avons traité cela dans le cadre illustratif de la divulgation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Ainsi, l'adoption du RGPD a vraiment ébranché la mise en œuvre.

La deuxième raison c'est que l'EPDP va la prendre en charge, car ils s'occupent de l'ensemble de la question de la divulgation des données des titulaires de noms de domaine. Mais si vous regardez la mission de l'EPDP, ni dans l'étape un ni dans l'étape deux, il n'y a rien concernant le traitement des enregistrements de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. On en a fait une mention, à la deuxième étape de l'EPDP sous la priorité deux, les questions qu'ils n'ont même pas abordées. Mais même cela n'est que tangentiellement lié à cette politique de consensus.

Je suppose qu'un problème se pose ici même après... supposons que l'EPDP soit complètement terminé, entièrement mis en œuvre, l'étape un, l'étape deux, et que le mécanisme de divulgation soit mis en place. Si vous avez un enregistrement qui est derrière un service d'anonymisation ou d'enregistrement fiduciaire, alors la divulgation va seulement révéler l'identité ou les informations de contact pour le fournisseur de services d'anonymisation et d'enregistrement

fiduciaire (dans 99 % des cas, un alter ego du bureau d'enregistrement) et il ne vous dira rien sur qui est le vrai titulaire de nom de domaine bénéficiaire, si vous voulez utiliser cette expression, qui est en fait derrière le nom de domaine.

Et c'est vraiment la raison pour laquelle la divulgation est recherchée en premier lieu, non pas pour trouver quel est le fournisseur de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire impliqué, mais pour savoir qui est le client de ce service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

Ainsi, l'EPDP seul ne va pas résoudre ce problème. Et je dois répéter, c'est un problème que la communauté a déjà résolu. Nous l'avons résolu à travers le processus d'élaboration de politiques du PPSAI, la politique d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire que le Conseil a approuvée à l'unanimité.

Je crois donc que la question ici est de savoir : si cette politique d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire reste en attente pour une durée indéterminée sans lien apparent avec ce qui se passe dans l'EPDP, alors quel était l'intérêt d'avoir un PDP sur l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire ? Et pourquoi les gouvernements continueraient-ils à se reporter au modèle multipartite sur cette question plutôt que, comme quelqu'un l'a déjà mentionné, de se contenter de la réglementer nation par nation ?

Pour conclure, je dirai que le Conseil d'administration devrait examiner cela à nouveau. Nous avons eu de la correspondance avec le Conseil d'administration à ce sujet, mais nous vous demandons de

revoir cette question, en tenant compte de l'avis du GAC de Montréal où il a été très clairement mentionné que la politique d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire devrait être mise en œuvre en parallèle avec les travaux d'élaboration de politiques dans le cadre de l'EPDP et ne devrait pas être reportée avant la poursuite de l'EPDP. Ainsi, à la lumière de ce qui a été mentionné et compte tenu des implications négatives qui apparaîtront si l'ICANN continue de ne pas mettre en œuvre une politique qu'elle a approuvée à l'unanimité il y a quatre ans après un processus complet d'élaboration de politiques, nous exhortons le Conseil d'administration à reprendre ce sujet et à voir ce qui peut être fait pour essayer de relancer la mise en œuvre de la politique d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et de l'inclure dans... de ne pas attendre que le processus de l'EPDP soit complètement terminé.

Je vais m'arrêter là. Des collègues voudront peut-être ajouter quelque chose sur ce point, mais c'est essentiellement un résumé. C'est une inquiétude que nous présentons aujourd'hui au Conseil d'administration.

DEAN MARKS : Dean Marks au micro. Merci beaucoup Steve.

Nous allons vous redonner la parole, Matthew et le Conseil.

MATTHEW SHEARS : Oui, merci beaucoup Dean.

Je crois que Becky est prête à répondre. Becky.

BECKY BARR :

Je vais juste donner le coup d'envoi.

Steve, je vous ai entendu, et j'ai vu votre frustration. Dean et moi-même avons parlé de cette question deux fois, et je l'ai analysée personnellement plusieurs fois justement pour certaines des raisons que vous citez.

Les faits sont, cependant, que l'IRT sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire a eu des opinions partagées sur la question de la mise en œuvre avant la résolution de l'EPDP. Nous avons contacté le conseil de la GNSO où les opinions ont été divisées sur la question de savoir s'il fallait procéder ou non, et qui a décidé affirmativement de se reporter à l'IRT et à l'organisation.

L'organisation, à la suite de cette impasse et aussi compte tenu des recommandations de l'étape 1 de l'EPDP, fait en ce moment une analyse de l'impact des recommandations de l'étape 1 de l'EPDP sur la politique existante. Je pense que le Conseil d'administration a été très clair qu'en l'absence d'une reconnaissance très spécifique dans les recommandations de l'étape 1 de l'EPDP, nous ne pensions pas -- que nous n'avons pas considéré que la politique de consensus était renversée par les recommandations et que, en fait, si -- si le désir ou l'intention de l'EPDP était de renverser ces recommandations, ceci devait être fait de manière claire, affirmative et formelle.

Nous espérons donc obtenir des commentaires de la part de l'organisation sur ces impacts dans un avenir relativement proche. Mais je -- je vois bien votre passion à ce sujet. Je pense que nous sommes coincés entre l'arbre et l'écorce. Lorsque l'équipe de mise en œuvre elle-même est divisée, et que le conseil de la GNSO est divisé, il est très difficile de procéder face à ce genre de manque de consensus.

MATTHEW SHEARS : D'accord. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir au nom du Conseil d'administration ?

Je ne vois pas de mains levées pour le moment : Dean, c'est à vous.

DEAN MARKS : Merci, Matthew. C'est Dean. J'ai vu que Russ Pangborn avait la main levée. Et puis peut-être que nous pourrions -- Steve, une fois que Russ aura parlé, vous pourriez nous parler de l'équipe IRT et la division au sein de celle-ci.

Merci.

RUSS PANGBORN : Bonjour, je suis Russ Pangborn de l'IPC. Vous m'entendez bien ?

DEAN MARKS : Haut et fort, Russ.

RUSS PANGBORN :

Très bien alors.

Je tiens juste à illustrer quelques-unes des remarques de Steve et vous transmettre notre frustration vis-à-vis des délais. Tout au long de la réunion de Montréal et encore une fois cette semaine à travers la réunion virtuelle nous avons entendu parler de l'augmentation au niveau de l'utilisation malveillante du DNS et, de toute franchise, vue l'augmentation dans le nombre de domaines qui utilisent des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire il est clair qu'il y a parmi ceux-ci un grand nombre d'acteurs malveillants.

Lorsque j'en ai discuté avec l'équipe GDD à Marina Del Rey en janvier, ils estimaient qu'environ 25 % de tous les domaines actuellement en ligne utilisent des services d'anonymisation ou d'enregistrement fiduciaire. Si l'on prend le nombre total de domaines en ligne, cela revient, étant conservateurs, à environ 90 millions d'utilisateurs de ces services. Et cela représente un trou géant dans le système qui ne sera résolu même une fois que l'EPDP sera terminé.

Nous examinons le calendrier de l'EPDP, dont l'étape 1 sera potentiellement conclue vers la fin juin si le calendrier est respecté, mais les parties contractantes auront à partir de ce moment-là 18 mois avant d'être obligées à mettre en œuvre l'étape 1. Pour la deuxième étape nous espérons pouvoir avancer pendant l'été, mais il reste à obtenir l'approbation du conseil de la GNSO et du Conseil d'administration. Ensuite, il faudra créer une IRT. Puis, il faudra également s'occuper de la mise en œuvre. Ce qui rajoute encore un ou deux ans. Au total, cela revient à entre quatre et cinq ans pendant

lesquels la plaie restera ouverte, sans que l'on ait pour autant accès aux informations des titulaires de noms de domaine correspondant à ce profil et, franchement, on nous dit essentiellement qu'on n'y peut rien, ou alors que pour en faire quoi que ce soit il faut prendre des mesures juridiques.

De surcroît, comme nous l'avons vu dans le tchat, il y a une touche vraiment intéressante qui s'est ajoutée aujourd'hui suite aux réunions de l'EPDP de ce matin. Il semble que l'étape deux de l'EPDP serait en train de compter sur les données PPSAI contenues dans les informations des titulaires de noms de domaine pour pouvoir avancer, mais PPSAI attend à la fin de l'étape 2 de l'EPDP. Comment pourrions-nous nous y attaquer en même temps ?

Merci.

DEAN MARKS :

Merci, Russ.

Matthew, je vais vous céder la parole pour voir s'il y a des commentaires ou des réponses de la part du Conseil d'administration.

MATTHEW SHEARS :

Je suis en train de regarder s'il y en a. Je ne vois aucune réponse... pas de commentaires ou réponses possibles. Voyons peut-être ce que Steve dira, puis nous verrons.

DEAN MARKS : Steve, à vous, s'il vous plaît.

STEVE METALITZ : Oui, merci. C'est encore Steve.

Je voulais répondre très brièvement à Becky : oui, nous verrons ce que propose l'organisation ICANN en ce qui concerne les politiques de consensus existantes. C'est une question quelque peu métaphysique, car elle n'a jamais été mise en œuvre. C'est pourquoi il est difficile de prévoir quoi d'autre pourrait interférer avec elles.

Mais je sens que si après l'adoption d'une politique, après qu'elle ait passé par tout le processus, après qu'elle ait été approuvée par le Conseil, suite à des mois de travail de l'IRT et qu'elle a complété 90 % de son travail, un groupe de la communauté disait « non, on ne veut plus travailler sur cela », on se demanderait : que reste-t-il du modèle multipartite et du processus d'élaboration de politiques ? Qu'est-ce que cela dit-il à propos de l'ICANN et de sa crédibilité ou de sa plaidoirie pour que les gouvernements du monde entier cèdent à sa communauté l'autorité de décider de certaines de ces questions ?

Nous sommes passés par le processus, il a été terminé et pourtant si un membre de l'IRT s'y oppose, apparemment il ne peut pas être mis en œuvre d'après ce que vous venez de dire. Je ne crois pas que ce soit très soutenable. Je ne peux pas parler de ce qui s'est passé ce matin lors de l'appel de l'EPDP parce que je n'y ai pas participé, mais je voudrais tout simplement encourager le Conseil à examiner cela et à ne pas privilégier la forme par-dessus du fond.

Merci.

MATTHEW SHEARS : Dean...

DEAN MARKS : Oui.

MATTHEW SHEARS : Je pense que Karen Lentz, de l'équipe de Göran, souhaite faire un commentaire.

DEAN MARKS : Bien sûr.

MATTHEW SHEARS : Karen.

KAREN LENTZ : Bonjour, c'est Karen Lentz pour la transcription. Je voulais revenir à la question sur ce qu'il faudrait pour relancer le travail de mise en œuvre de PPSAI. J'ai compris lors de la réunion de l'EPDP de tout à l'heure que cela était discuté à la lumière de leurs recommandations actuelles et de toutes les attentes sur ce que cela pourrait signifier s'ils concluaient leur travail sur ce sujet.

Je voulais signaler qu'il y a quelques domaines de travail qui sont en cours et qui ont eu un impact sur notre compréhension des capacités

de faire avancer la mise en œuvre en matière de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Parmi ceux-ci, comme nous l'avons noté, se trouvent le travail de l'étape 2 de l'EPDP lui-même et l'impact que le résultat aura finalement. Deuxièmement, je pense que nous avons déjà mentionné que nous examinons l'étape 1 et l'impact de la politique relative aux données d'enregistrement qui est en cours d'élaboration suivant les résultats de l'étape 1 sur les politiques et les procédures existantes. Comme vous le savez, nous avons fait un examen exhaustif de toutes les politiques de consensus actuellement en vigueur, ainsi que de nombreuses procédures non-politiques. Le rapport sur lequel nous travaillons en ce moment en ce qui concerne cette recommandation 27 de l'étape 1 comprend la recommandation sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Nous examinons donc l'impact de la mise en œuvre des recommandations de l'étape 1 sur les recommandations et les travaux précédents qui avaient été achevés sur la mise en œuvre au niveau des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

Je crois que cela nous permettra de répondre à la question et de tracer une feuille de route pour pouvoir avancer. J'espère que cela sera utile.

Merci.

DEAN MARKS :

Merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS : Merci.

DEAN MARKS : Merci, Karen. Double merci, de ma part et de la part de Matthew. Espérons que nous pourrons avoir d'autres interactions à ce sujet, en dehors de ces appels.

Matthew, il me semble que vous avez dit que Göran avait la main levée, et je crois l'avoir vue. Göran ?

GÖRAN MARBY : Non, c'était... Karen et moi sommes dans la même salle, donc c'était vraiment Karen déguisée en Göran.

MATTHEW SHEARS : Voilà.

DEAN MARKS : Merci beaucoup. Je sais qu'il y a beaucoup de gens qui veulent faire des commentaires, mais je suis conscient du temps qu'il nous reste et je ne raccourcirai pas la discussion vis-à-vis du troisième sujet. Matthew, êtes-vous d'accord pour que nous passions au troisième sujet sur la révision structurelle de la GNSO ?

MATTHEW SHEARS : Oui, tout à fait, Dean.

DEAN MARKS : D'accord. Merci beaucoup.

Je vais donc céder la parole à Wolf-Ulrich Knoben, qui présentera la révision structurelle de la GNSO au nom de l'ISPCP.

Merci, Wolf-Ulrich. Allez-y.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Oui, merci.

Merci à tous. Bonjour, je viens de l'Allemagne.

Je tiens à soulever une question que nous avons déjà évoquée à plusieurs reprises au cours des réunions précédentes de l'ICANN, mais, de notre point de vue, cela reste un sujet brûlant et non résolu qui exige du travail. Il s'agit de la révision structurelle de la GNSO. Si vous vous souvenez, à l'ICANN66, à Montréal, Brian Cote a guidé la présentation d'un plan de travail pour améliorer l'efficacité du modèle multipartite...

MATTHEW SHEARS : Il semble que nous avons perdu la connexion audio.

DEAN MARKS : Oui. Wolf-Ulrich, il semble que vous vous êtes déconnecté.

Franco nous demande d'attendre, si j'ai bien compris. Ils essayent peut-être d'appeler Wolf-Ulrich. Merci d'attendre et de votre patience.

MATTHEW SHEARS : Il y a une demande pour activer le son de la ligne dans le tchat. Merci, Franco.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Vous m'entendez ? Bonjour, c'est Wolf-Ulrich pour la transcription. Vous m'entendez ? Avons-nous perdu la connexion ?

DEAN MARKS : Nous vous entendons maintenant, Wolf-Ulrich. Merci.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Oh, je suis désolé. Je ne sais pas où j'en étais lorsque j'ai perdu la connexion, mais je voulais présenter le problème. C'est pour cela que nous avons soulevé la question de la révision structurelle de la GNSO à l'occasion de la simultanéité de plusieurs pistes de travail. Par exemple, nous travaillons sur l'amélioration de l'efficacité du modèle multipartite, mais nous comprenons que le plan de travail, qui a été élaboré et présenté à Montréal, n'inclut pas cela comme un sujet d'intérêt pour l'organisation.

De plus, nous comprenons également que la question de la révision structurelle de la GNSO pourrait être à l'ordre du jour du Comité du Conseil d'administration chargé de l'efficacité organisationnelle, l'OEC. C'est pourquoi lors de la dernière réunion, à Montréal, nous avons eu un échange à l'occasion d'une séance sur la rationalisation des révisions. Nous en avons également discuté avec Avri Doria. Nous

espérons que l'OEC pourra ajouter ce point à son ordre du jour et proposer des lignes directrices qui, du point de vue du Conseil, pourraient nous permettre d'avancer dans un avenir proche.

C'est ça, notre question. De quoi s'agit-il ? Y a-t-il encore des travaux en cours à ce sujet au sein de l'OEC ? Que pouvons-nous attendre en ce qui concerne une révision structurelle éventuelle de la GNSO ? Existe-t-il un calendrier détaillant quand le Conseil d'administration se penchera sur cette question ?

Merci.

DEAN MARKS : Merci beaucoup, Wolf-Ulrich.

Matthew, je vous passe la parole.

MATTHEW SHEARS : Merci, Dean. Merci, Wolf-Ulrich.

J'espère qu'Avri soit disponible et capable d'en parler.

AVRI DORIA : Je crois l'être.

MATTHEW SHEARS : Ah oui ! Vous voilà, Avri. Merci.

AVRI DORIA : Oui. Cela arrive à un moment où mon écran montrait bien ce qui se passait. Zoom me déconnecte souvent.

J'espère que quelqu'un sera en mesure d'aborder la question du plan de travail et si la révision structurelle en fait partie...

DEAN MARKS : Avri s'est-elle déconnectée ?

MATTHEW SHEARS : Oui. Elle est peut-être de retour. Malheureusement, sa connexion est un peu instable.

Attendons 30 secondes pour voir si elle se reconnecte.

DEAN MARKS : Matthew, en attendant qu'Avri se reconnecte, je sais qu'il y a un certain nombre de questions qui ont été posées dans le tchat. Pensez-vous qu'il pourrait être possible d'y obtenir des réponses de la part du Conseil à un moment ou un autre ? Si oui, voulez-vous que je tente de les assembler pour que vous ne deviez pas relire l'intégralité du tchat ?

MATTHEW SHEARS : Oui, Dean, je pense que c'est une bonne idée. Je pense qu'il y a eu beaucoup de commentaires très utiles qui ont été formulés dans le tchat, et je pense que cela serait utile. Nous verrons ce que nous pouvons faire pour y répondre.

Mais je pense que oui, cela vaut la peine de le capturer, certainement.

sein de la GNSO, entre les divers groupes de représentants et les unités constitutives. Je suis d'avis qu'il faudra d'abord surmonter ce défi.

Lors de sa dernière révision, la GNSO n'a pas abordé sa structure. Peut-être qu'il s'avérerait raisonnable de reprendre la question.

Mais encore une fois, pour autant que je sache, et Avri me corrigera si je me trompe, la restructuration de la GNSO ne fait pas partie du plan de travail de l'OEC à l'heure actuelle.

AVRI DORIA :

Non. Je reprends. J'ai entendu la plupart de ce que vous avez dit.

MATTHEW SHEARS :

D'accord.

AVRI DORIA :

Merci d'avoir pris le relais pendant que je changeais d'ordinateur. J'espère que celui-ci restera connecté.

La GNSO doit fondamentalement prendre une décision. Si le conseil de la GNSO décide qu'il est opportun de faire une restructuration, même en dehors d'une révision, il ne doit pas attendre la révision organisationnelle de l'OEC. Voilà le message qui a été transmis. La prochaine révision est censée commencer en 2021. Ils peuvent organiser cette restructuration eux-mêmes en tant qu'organisation ascendante.

Or, en 2021, il y a aussi une révision organisationnelle de la GNSO qui est prévue actuellement. Cela n'est pas tout à fait concret parce qu'il reste à voir quelles sont les recommandations finales de l'ATRT3 vis-à-vis de la restructuration des révisions spécifiques et organisationnelles.

Mais suivant le modèle normal que nous avons, l'OEC, l'organisation ICANN, l'équipe de travail responsable de la révision des SO, c'est-à-dire de la GNSO, ont tous travaillé ensemble sur les termes de référence applicables aux révisions. Encore une fois, cela appartient à la GNSO de décider fondamentalement si c'est ce que nous devrions faire dans cette série de révisions.

Nous ne sommes plus dans la situation des temps auxquels cette structure actuelle a été créée, où il y a eu un changement global, où de nouveaux membres se sont ajoutés au groupe, etc. Et cependant, même à cette époque, la restructuration était décidée par un petit groupe de la GNSO qui a négocié cette forme particulière de structure, je suis sûre que beaucoup d'entre vous s'en souviendront.

L'OEC examine la façon de restructurer les révisions et ne s'est pas penché sur des questions telles que la révision organisationnelle de la GNSO.

À mesure que nous avançons vers 2021 et que des recommandations seront formulées sur la manière de procéder aux révisions organisationnelles, nous commencerons à en parler. C'est ce que nous avons fait par le passé : nous avons commencé à en parler aux gens de la GNSO et à définir les termes de référence pour chaque

révision. Il en serait de même pour décider si la révision structurelle serait comprise ou pas, il faudrait en discuter et en parler avec la GNSO. J'espère avoir répondu.

DEAN MARKS : Merci beaucoup, Avri. J'ai vu que Wolf-Ulrich levait la main.

Matthew, vous êtes d'accord si nous retournons un instant à Wolf-Ulrich ?

MATTHEW SHEARS : Tout à fait.

DEAN MARKS : Wolf-Ulrich.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Vous m'entendez ?

DEAN MARKS : On vous entend.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci. Merci beaucoup, Avri. Merci pour le contexte aussi. Votre explication vis-à-vis de la situation quant à l'ATRT3 et à la question de la rationalisation des révisions de l'ATRT est tout à fait juste.

Or, nous soulevons la question à ce forum parce qu'il nous semble qu'il existe des parallélismes entre une telle révision et le renforcement de l'efficacité du modèle multipartite.

Il nous semble que si nous ne passons pas par cet exercice à travers une révision, le renforcement du modèle multipartite échouera. J'en suis persuadé.

Je comprends que vous ne parlez pas au nom du Conseil d'administration, mais vous dites qu'il est de leur responsabilité de le soulever au sein de la GNSO et de l'y décider. Ils le feront.

J'espère que nous pourrons également le faire dans les délais correspondant au prochain plan stratégique. Si je ne me trompe, le plan de travail pour l'amélioration fait partie du plan stratégique qui dure jusqu'à 2025. Merci beaucoup.

DEAN MARKS : Merci.

MATTHEW SHEARS : Merci, Wolf-Ulrich.

DEAN MARKS : Merci, Wolf-Ulrich.

Matthew, désolé pour le retard. J'essayais simplement de vérifier la liste d'intervenants. Je ne vois aucune main levée.

Y avait-il d'autres remarques à faire sur ce point ?

Vous en avez vu, Matthew ?

MATTHEW SHEARS : Je ne vois rien de mon côté.

DEAN MARKS : Je me demande, compte tenu de la note de Franco dans le tchat disant qu'il nous reste environ 20 minutes, si nous ne pourrions pas passer à la deuxième partie de notre réunion où chacune des unités constitutives de notre CSG voulait répondre aux sujets présentés par le Conseil d'administration, en particulier sur les priorités pour 2020.

Je vais donc passer la parole à Claudia Selli de l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux. Claudia.

CLAUDIA SELLI : Merci beaucoup, Dean. Et merci beaucoup, tout le monde, pour cette séance si intéressante.

Je pense avoir envoyé une diapositive pour que vous puissiez voir par écrit les priorités de l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux.

Je commencerai par l'étape 2 de l'EPDP. Ce n'est rien de neuf parce que vous avez déjà entendu ces arguments.

Mais je voulais commencer par remercier Göran et l'équipe pour le grand travail qu'ils sont en train de faire, cherchant tous les moyens

possibles pour obtenir ce dont la communauté a vraiment besoin, c'est-à-dire l'orientation de l'EPDP. Nous apprécions véritablement l'effort continu à cet égard pour aider à faire avancer les discussions.

Quant à l'étape 2 de l'EPDP, l'obtention d'accès au registre WHOIS reste la priorité clé pour les entreprises membres et je tenais également à remercier les bénévoles qui consacrent vraiment beaucoup d'énergie et de dévouement à ce travail. Nous présenterons des commentaires au rapport dans lesquels nous identifions plusieurs domaines à améliorer ou à clarifier.

Même si nous apprécions le travail et les efforts qui sont déployés, nous restons également préoccupés par le rythme lent des progrès et le manque d'aide des APD. Voilà pourquoi nous continuons à lutter contre cette question importante et négligeons peut-être la bonne solution ici.

Le deuxième volet, bien sûr, est la mise en œuvre de l'étape 1 de l'EPDP. Bien que cela prenne du temps pour faire avancer le travail, bien sûr, nous espérons vraiment accélérer la mise en œuvre de l'étape 1 de l'EPDP. Comme vous l'avez également entendu et tel que cela a été dit lors de notre échange à Montréal, nous aimerions voir la mise en œuvre des recommandations les plus importantes, comme la recommandation 18 sur les demandes et les réponses normalisées, pour n'en mentionner qu'une, et certainement une limitation de base pour les dispositions les plus critiques.

Enfin, sur le plan stratégique, également au cours de notre interaction avec le Conseil d'administration à Montréal, Cherine a parlé du plan

stratégique et du plan de mise en œuvre, des plans financier et opérationnel qui ont été publiés en décembre et des cinq objectifs stratégiques. Nous aimerions vraiment comprendre si maintenant que cela a été conclu, le Conseil d'administration prévoit une continuité avec la vision qui était soulignée à l'époque ou si les priorités ont changé. Merci.

DEAN MARKS :

Merci beaucoup, Claudia.

Je voulais juste lire rapidement un commentaire qu'a fait Heather Forrest dans le tchat sur le troisième point du plan stratégique et sa recommandation que l'équipe de MSSI devrait penser de manière créative à la façon de rendre l'exercice des tendances stratégiques vraiment efficace en format « à distance » pour que davantage de membres de la communauté soient en mesure de faire part de leurs réflexions vis-à-vis du prochain plan stratégique.

Je vous en remercie, Heather.

Matthew, je reviens vers vous pour voir si le Conseil d'administration a des questions ou des commentaires de suivi sur les priorités de la BC.

MATTHEW SHEARS :

Oui. Merci, Dean. Je pense que Becky abordera l'EPDP et je parlerai brièvement du plan stratégique. Et je pense que Theresa y interviendra également.

Becky, c'est à vous.

BECKY BURR :

Merci. En ce qui concerne les progrès sur l'EPDP, Chris Disspain et moi-même sommes les agents de liaison du Conseil et nous avons suivi activement et mené des claques silencieuses ou en tout cas très douces. Les progrès sont lents mais fermes.

Janis dirige le groupe et ses différentes tâches. Évidemment, ils attendent des commentaires sur la version préliminaire déjà publiée. En attendant, le Comité juridique a soumis quelques questions supplémentaires à Bird & Bird et nous en discuterons encore une ou deux cette semaine.

Je pense que les choses peuvent se coincer pour un obstacle sur un point comme sur un autre. Il y a évidemment beaucoup d'énergie et de passion. Mais, comme je l'ai dit, je pense que nous faisons des progrès plus lents que ce que nous voudrions, mais que nous avançons d'un pas sûr.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Becky.

GÖRAN MARBY :

Matthew, c'est Göran. Puis-je ajouter une autre remarque ?

MATTHEW SHEARS :

Tout à fait.

GÖRAN MARBY :

Malgré les travaux en cours de l'EPDP, nous travaillons toujours pour améliorer le niveau d'orientation des autorités européennes afin de créer un UAM. Je voudrais également remercier le BC devant le Conseil d'administration pour leur aide à Bruxelles dans le but d'essayer d'atteindre cet objectif. Merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS :

Merci Göran. Au sujet du plan stratégique (et encore une fois, Heather, merci pour votre commentaire sur le tchat), le Conseil a un groupe de travail consacré à la planification stratégique. Nous travaillons actuellement avec l'équipe de MSSI pour adopter un processus de révision du plan stratégique et nous devrions être en mesure de présenter une proposition à ce sujet au cours des deux prochains mois, étant réalistes. Espérons que ce soit plus tôt.

Pour le moment, à travers cette révision nous nous occupons de regarder les différentes tendances, d'analyser quelles sont les plus représentatives, d'obtenir des commentaires de la communauté, revenant à ce que disait Heather, et de déterminer si les tendances augmentent ou non suffisamment quant à leur importance et leur impact matériel sur l'ICANN pour qu'il puisse être examiné si le plan stratégique doit être modifié, adapté ou ajusté.

La vision reste la même. Il y aura toujours une vision. Mais ce type de processus de révision générale à laquelle nous procédons chaque année déterminera, bien sûr, avec le temps, si cette vision évolue ou non. Theresa, je ne sais pas si vous souhaitez intervenir.

THERESA SWINEHART : Matthew, ce que vous dites est tout à fait juste. Vous l'avez bien expliqué. Et Heather, quant à votre commentaire dans le tchat, absolument. Nous nous rendons compte que la tenue d'une réunion de tendances à distance est une expérience nouvelle et unique. Nous en tirerons quelques leçons et utiliserons ensuite des mécanismes qui nous permettront de les améliorer virtuellement. Mais nous espérons pouvoir reprendre les réunions en personne à un moment donné et être en mesure d'y travailler avec la communauté sur ce sujet.

Si quelqu'un dans la communauté a des suggestions à apporter vis-à-vis de votre expérience de participation virtuelle ou de la façon de l'améliorer, n'hésitez pas à me le faire savoir aussi. Merci.

MATTHEW SHEARS : Merci, Theresa.

Heather, c'est une question qui est posée régulièrement et non seulement au sujet du plan stratégique. Je pense que vous avez très bien expliqué la situation. Nous allons certainement le prendre en considération.

Dean, à vous.

DEAN MARKS : Merci beaucoup. Vu qu'il ne nous reste plus que 14 minutes, à moins que le Conseil d'administration ne s'y oppose, nous allons passer à

l'ISPCP et leurs priorités pour 2020. Claudia, j'espère que vous serez d'accord.

Merci, Claudia.

Dans ce cas-là, Wolf-Ulrich, allez-y. Wolf-Ulrich.

J'espère que ces diapositives pourront être affichées dans la salle Zoom.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Oui. Merci. C'est Wolf-Ulrich pour la transcription. Merci, Dean et Matthew.

J'avais compris que cet exercice consistait également à présenter brièvement notre unité constitutive, principalement au profit des nouveaux membres du Conseil d'administration.

Il y a encore une autre diapositive. Je pense que vous en avez sauté une.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Les gens comparent leurs bureaux à domicile puisque nous travaillons tous à distance.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Nous ne sommes pas l'IPC. Nous sommes l'ISPCP. C'est la diapositive précédente. La précédente. Je vous en serais reconnaissant. Oui. OK. Merci.

L'idée était que les nouveaux membres du Conseil d'administration comprennent la différence entre l'IPC et l'ISPCP. Donc voilà. Pour que vous compreniez d'où nous venons : nous sommes des fournisseurs de services Internet et de connectivité. Nous avons aussi des membres des opérateurs de télécommunications qui sont énumérés ici ; des points d'échange Internet, des FSI, des fournisseurs de services Internet et des associations. Cela veut dire que dans une certaine mesure nous sommes liés à la technique. Et nous serions heureux de vous voir (indiscernable).

Diapo suivante, s'il vous plaît.

En ce qui concerne les priorités, nous avons déjà travaillé dur dans le Groupe directeur sur l'acceptation universelle et y avons coopéré. Nous suivons également ce travail. Il y a eu en particulier une question sur la façon de mettre en œuvre toutes les idées formulées par le Groupe directeur sur l'acceptation universelle. Nous voyons que l'ICANN a dans son plan stratégique un financement pour cette activité, environ 500 dollars américains par an, si je ne me trompe. Ça fait beaucoup d'argent ! Nous nous penchons donc sur la manière de nous organiser, de dépenser et d'utiliser adéquatement cet argent au profit de l'acceptation universelle. Voilà une partie du contexte.

Comme d'autres le font, nous avons des membres qui participent à l'équipe EPDP. Nous examinons le résultat, sa qualité et ses implications sur les politiques du WHOIS.

Le troisième point que nous avons pris en compte est la technologie des identificateurs émergents et leur impact sur le DNS, d'ailleurs

nous travaillons sur une déclaration spécifique qui réunit ces deux sujets. Nous travaillons donc à la définition de nos priorités de travail.

De plus, si nous pouvions nous le permettre, cela continuerait également d'accroître nos efforts de sensibilisation.

Je me souviens que l'année dernière, lorsque nous étions au Japon, Akinori et Maarten ont pu participer activement à notre événement de sensibilisation. Notre idée sera d'utiliser non seulement un message qui attire de nouveaux membres, mais également qui séduise un public ayant des informations techniques relatives à nos problèmes dans le contexte de l'ICANN.

Il y a d'autres questions qui sont comprises, mais je voulais décrire tout d'abord les quatre premiers points.

En ce qui concerne la question du Conseil d'administration sur l'impact vis-à-vis du plan stratégique et du renforcement du modèle multipartite, je l'ai déjà soulevée. Nous la considérons comme l'une des principales priorités. Nous y revenons souvent.

Ce point devrait être auto-examiné, de sorte que le plan évoluera. Je comprends que le plan avance progressivement. Chaque année, il sera examiné et peut-être aussi mis à jour. C'est tout de notre côté. Merci.

DEAN MARKS :

Merci beaucoup, Wolf-Ulrich.

Matthew, y a-t-il des commentaires du Conseil sur ces priorités ?

MATTHEW SHEARS :

Oui, je vais juste faire un commentaire rapide, d'abord.

J'apprécie beaucoup que vous accordiez la priorité aux technologies des identificateurs émergents et à leur impact sur le DNS. Nous sommes très impatients de le voir.

Quant aux autres questions, il me semble que nous avons déjà discuté quelque peu sur l'évolution du modèle multipartite et sur le plan stratégique. Mais je pense que Maarten voulait probablement prendre la parole.

Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN :

En fait, vous venez de me couper l'herbe sous le pied puisque vous avez dit ce que je voulais souligner. En effet, ces priorités ont du sens. Je comprends votre appartenance et je suis d'accord avec votre intérêt continu à ce sujet. Il est important que nous comprenions que les temps changent et que nous devons accompagner le progrès.

J'apprécie également la séance de sensibilisation que vous avez organisée à Kobe. C'était très bien fait et avec une collaboration japonaise très proche. Je me souviens d'avoir pensé que la discussion était très bonne.

Alors, oui, je vous en remercie. Vous tapez dans le mille.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Maarten.

Pour répondre à votre question de tout à l'heure, Dean, malheureusement nous ne pouvons pas rester plus longtemps que prévu parce que nous devons changer de salle avec tout ce que cela implique pour nous réunir avec le GAC. Nous devons vous quitter à l'heure, merci. Ou à la demi-heure, plutôt.

DEAN MARKS :

Merci, Matthew.

Nous allons passer directement à l'IPC et à Heather.

Mais je voulais exprimer ma reconnaissance envers Franco pour toute son aide pendant la séance en s'occupant de contacter les gens quand la connexion allait mal.

Donc, Franco, merci beaucoup pour toute votre aide technique.

Cela dit, Heather, vous avez la parole. Ce serait super si nous pouvions afficher la diapositive des priorités de l'IPC pour 2020. Merci.

HEATHER FORREST :

Merci beaucoup, Dean. Et merci beaucoup à tous ceux qui nous ont rejoint aujourd'hui.

Regardez, il y a trois priorités sur la diapositive ici. Je pense que le premier point a été communiqué au cours de notre discussion au début de cette séance.

Le deuxième point, bien sûr, ne surprendra personne. C'est un peu regrettable que certains membres de l'IPC se soient déconnectés en raison du conflit horaire avec la séance consacrée aux RPM qui se tient en ce moment même. Je sens que même si nous avons plus de temps, ceux qui parleraient des questions de fond, de notre côté, sont à une autre séance.

Et je pense que le troisième point sur la conformité contractuelle, encore une fois, ne surprendra personne. Cela est une préoccupation. Vous avez entendu les préoccupations des membres au début de cet appel.

Je voulais présenter les grands thèmes au lieu de consacrer le peu de temps qu'il nous reste à ces choses très spécifiques.

Premièrement, je voudrais remercier profondément l'organisation ICANN. Un certain nombre de membres du personnel ont aidé l'IPC à pouvoir réunir son équipe de direction à Los Angeles en janvier pour planifier stratégiquement ensemble et réfléchir à ce que 2020 pourrait offrir.

Le Conseil d'administration nous a demandé à chacun de définir nos priorités et comment elles se correspondent avec le plan stratégique. Cela sous-tend peut-être mon intérêt à l'exercice des tendances stratégiques et la façon dont nous le faisons efficacement parce que, en effet, l'IPC a commencé à réfléchir à ce que nous voudrions accomplir en janvier, à penser quelles sont les contextes plus généraux et les objectifs les plus ambitieux que nous voulons nous

fixer pour 2020 ; à quoi nous voulons consacrer notre temps limité, notre énergie limitée, et comment hiérarchiser tout cela.

Voilà pourquoi je remercie très sincèrement le personnel de l'organisation qui nous a aidé à trouver une salle dans le siège de Los Angeles et nous a permis de parler avec les gens, et surtout de travailler en tant qu'équipe de direction sur ce que nous pourrions faire en 2020 pour être efficaces.

En tant que débouchés de ces discussions, bien sûr, je pense que les trois points sur la diapositive sont assez prévisibles. Mais je peux donner un aperçu de haut niveau de ce que l'équipe de direction a partagé avec les membres quant à ce que nous pensons que 2020 pourrait offrir en matière d'opportunités.

Tout d'abord, je pense qu'il est intéressant de mentionner l'évolution du modèle multipartite dans la discussion d'aujourd'hui. Je suis très consciente du fait que le conseil poursuit ses travaux sur les initiatives du PDP 3.0. L'IPC est très désireux de soutenir les initiatives du PDP 3.0 et, ce faisant, de reconnaître qu'il y a un bon nombre de choses que nous pourrions faire au sein de la GNSO pour rendre notre travail plus efficace et plus efficient.

Je pense que lorsqu'en préparation à cet appel j'ai révisé les commentaires publics de l'IPC ayant été soumis au cours des 12 derniers mois, j'ai remarqué qu'ils portent souvent sur le besoin d'informations précises et à jour pour permettre à l'ICANN de s'acquitter de sa mission et de ses responsabilités. Nous en avons certainement entendu parler dans un forum spécifique consacré au

DAAR, dans les conversations dans la partie précédente de cette séance portant sur les données qui sont censées être collectées de PPSAI. Je pense qu'il y a un bon nombre d'exemples ici où nous pouvons dire que nous devons améliorer l'obtention d'informations à jour et précises.

La confidentialité des processus PDP prescrite par les statuts constitutifs et la façon dont nous élaborons la politique est une question dont nous discutons au sein du groupe des RPM, ainsi que la manière de gérer les changements dans un PDP. Je pense que cela est important, tout comme la bonne définition de la portée des initiatives.

Par ailleurs, nos discussions des dirigeants de janvier ont mis en exergue la nécessité d'établir une position claire de l'IPC vis-à-vis de la troisième révision de la GNSO. Je remercie Wolf-Ulrich d'avoir fait ressortir cette question.

Je pense que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'en parler au sein de l'IPC parce que nous étions vraiment très impatients d'entendre les réactions du Conseil d'administration à la discussion d'ouverture d'aujourd'hui. Nous en reparlerons. Je ne suis pas sûre que nous ayons nécessairement beaucoup plus de travail que ce que nous avons fait en amont de cet appel, mais nous verrons comment ça se passe.

Enfin, je dirai que nous sommes prêts à avoir une année avec davantage de participations constructives à travers les canaux de communication avec l'organisation, le Conseil d'administration, la GNSO et nos parties respectives des membres de la communauté de la

GNSO. C'est donc une année de réflexion plus approfondie pour l'IPC, je pense. Les trois points que vous voyez à l'écran en font partie. Mais je pense que le contexte est beaucoup plus vaste et, malheureusement, il ne peut vraiment pas être présenté en quatre minutes.

C'est pourquoi je serai très heureuse d'en reparler avec quiconque serait intéressé et de continuer de travailler ensemble tout au long de l'année.

Sur ce, je vois que c'est l'heure de finir. Merci beaucoup.

DEAN MARKS :

Merci beaucoup, Heather. Quant au CSG, merci encore au Conseil d'administration et au personnel de l'ICANN pour avoir tenu cette séance avec nous.

MATTHEW SHEARS :

Dean, nous avons un dernier mot de Sarah en fait, si elle veut intervenir rapidement. Il nous reste 30 secondes.

DEAN MARKS :

Ce serait formidable. Merci, Sarah.

SARAH DEUTSCH :

D'accord. Merci, Dean et Heather, pour mes 30 secondes.

Je voulais juste vous remercier pour notre dialogue d'aujourd'hui. Les priorités de l'IPC telles que vous les avez présentées sont extrêmement complexes ; je pense que vous l'aurez compris suite à nos discussions. Je sais qu'en tant que Conseil d'administration, nous allons avoir beaucoup plus de discussions à ces sujets et vous nous avez donné beaucoup de matière pour y réfléchir.

Et puis, Heather, quant à votre dernier point, je suis très, très heureuse d'entendre parler de participation constructive et je suis d'accord pour que nous puissions nous entendre et travailler ensemble, cela sera absolument essentiel. Donc merci encore.

MATTHEW SHEARS :

Merci, Sarah.

Si vous me le permettez avant de vous rendre la parole, Dean, je remercie tout le monde pour (audio abandonné) tous les commentaires et la participation. Au revoir à la prochaine session de tchat. Merci. Dean.

DEAN MARKS :

Désolé. Merci beaucoup à tous. Je sais que vous avez une autre séance à laquelle aller. Nous allons donc simplement conclure vous remerciant tous.

Je m'occuperai de faire le suivi des questions du tchat. Merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS : Merci.

AVRI DORIA : Au revoir. Merci beaucoup.

DEAN MARKS : Je présiderai une séance avec vous quand vous voudrez, Matthew.

MATTHEW SHEARS : Avec plaisir, Dean.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]